



Commission Exécutive statutaire Jeudi 2 juin 2022 à 20h00

La Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats Cgt-Force Ouvrière de la Vienne, réunie ce jeudi 02 juin 2022, à 20h00, quorum respecté, après un point large, précis et approfondi, d'informations et d'échanges, sur :

- Le déroulement en cours du Congrès Confédéral FO à Rouen,
- L'ensemble des candidatures pour l'ensemble des quatre instances confédérales et des candidatures aux postes de Secrétaire Général et Trésorier Général de la Cgt-FO,
- Toujours l'absence de « réhabilitation du Syndicat FO Cheminots de Poitiers », radié par la Fédération FO Cheminots le 14 janvier 2021,
- La violation des statuts de la Fédération FO Cheminots par cette même Fédération FO Cheminots, actuellement traitée dans le cadre de la procédure judiciaire au Tribunal judiciaire de Paris, à l'initiative de l'UD Cgt-FO de la Vienne,
- La violation de l'article 15 et de sa note de fonctionnement des Statuts confédéraux de la Cgt-FO, (Note de fonctionnement communiquée par le secteur confédéral de la Cgt-FO, sous couvert du camarade Frédéric SOUILLOT), actuellement traitée dans le cadre d'une procédure judiciaire au Tribunal judiciaire de Paris, à l'initiative de l'UD Cgt-FO de la Vienne,
- L'absence totale, tant par la Confédération Cgt-FO que par la Fédération FO Cheminots, de la moindre volonté et initiative syndicales, visant à la recherche d'une issue raisonnée et favorable pour la réhabilitation totale du syndicat FO Cheminots de Poitiers dans ses droits statutaires, ses droits syndicaux, entre-autres, qui prévalaient au 14 janvier 2021,
- L'absence totale, tant par la Confédération Cgt-FO que par la Fédération FO Cheminots, d'élémentaires considération et respect, de la dignité humaine, professionnelle, syndicale, d'élus des personnels pour certain-e-s, d'adhérent-e-s pour tous, des 63 camarades adhérent-e-s FO, femmes et hommes, privé-e-s, arbitrairement, autocratiquement, despotiquement, d'adhérer à la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière,

La Commission Exécutive des syndicats Cgt-Force Ouvrière de la Vienne, décide, (par vote à bulletin secret, à la majorité des voix, 25 POUR, 1 ABSTENTION, 1 BLANC, 1 NUL), en conscience, en responsabilité, refusant l'incompréhensible, l'inacceptable et la duplicité, tout en réaffirmant avec force, raison et sagesse, sa demande de réhabilitation totale du syndicat FO Cheminots de Poitiers, **de ne pas être représentée, de ne pas participer, statutairement, librement, au Comité Confédéral National de la Cgt-FORCE OUVRIERE, ce vendredi 03 juin 2022**, faisant sienne et respectueuse, des analyses, positions, revendications, votes et résolution de son 29ème Congrès d'Union Départementale des syndicats Cgt-FO de la Vienne du 15 octobre 2021 où 78% des voix des syndicats FO ont confirmé favorablement le Rapport Moral et d'Activités de la Commission Exécutive sortante, en présence et présidence du camarade Yves VEYRIER, Secrétaire Général de la Cgt-FO ; Analyses, positions, revendications, votes et résolution, confirmés par la Commission Exécutive nouvellement élue, dans le cadre de ses instances statutaires délibérantes, régulièrement et statutairement convoquées, réunies, quorum respecté.

Pour servir et faire valoir ce que de droit, syndicalement, statutairement (et judiciairement si contraint)
Buxerolles, le jeudi 02 juin 2022